

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction  
des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 17 septembre 2009

Etaient présents:

MM Andries, Boussemart, Deroo, Dissaux, Lefebvre, Lefait, Leroy, Mequignon,  
Parent, Schepman, Waymel,

Etaient excusés:

Mme Darnel MM. Beauchamp, Bezirard, Bocquet, Cacheux, Douez, Grimonprez,  
Houssin, Plancke, Vandevoorde,

Vu le rapport : 29-09

DECIDE :

- d'autoriser le recours à l'emprunt afin de financer les travaux de raccordement de la CALL aux installations du SMAEL,
- de fixer le montant de cet emprunt à 11.100.000 €,
- d'accepter les caractéristiques suivantes concernant cet emprunt : phase de mobilisation d'un an générant des intérêts selon un taux variable augmenté au maximum d'une marge de 1 %, une phase de consolidation de 30 ans à taux fixe ou à taux variable augmenté d'une marge maximale de 1 %, des frais et commissions n'excédant pas 10.000 €,
- d'autoriser son président à signer tout acte en application de cette décision.

VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès  
de Monsieur le Préfet, le 23 SEP. 2009

Le Président  
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte  
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX



**OBJET** : Mise en place d'un emprunt pour le financement des travaux de raccordement de la CALL

Le montant de cet emprunt a été calculé d'après le montage financier suivant :

- études préalables : 89.600
- Maîtrise d'œuvre : 300.000
- Indemnisation agriculteurs : 50.000
- Travaux : 14.100.035
- Travaux de drainage : 130.000
- Frais de procédure + imprévus : 115.400

Total : 14.785.035 € hors taxes

Participation de l'Agence de l'Eau (25 %) = 3.696.258,75 €

Montant de l'emprunt : 11.100.000 €

Une mission d'assistance a été confiée au cabinet Michel Klopfer de Paris. Un cahier des charges a été mis en place afin d'engager la consultation des établissements bancaires, il contient les critères suivants :

- une durée de 30 ans,
- une phase de mobilisation d'un an à taux variable avec une marge bancaire maximale de 1 %
- un passage à taux fixe au bout d'un an (la consultation porte quand même sur la possibilité de proposer un taux variable)
- des frais et commissions n'excédant pas 10.000 € H.T

Ces paramètres de consultation ont été validés par les services financiers de la CALL.

La consultation laisse la possibilité de proposer un amortissement constant ou progressif.

L'amortissement constant produit une économie sur le coût de l'opération, mais il nécessite des annuités dégressives.

L'amortissement progressif est moins intéressant, mais les annuités sont fixes sur la durée du remboursement.

La CALL n'a pas fait connaître son choix sur cet élément important, elle se prononcera à la réception des offres, elle boucle actuellement sa réflexion dans le cadre de la préparation de son débat d'orientation budgétaire 2010.

Cinq établissements seront consultés :

- Crédit Agricole,
- Caisse d'Épargne,
- Dexia,
- Société Générale,
- BNP Paribas



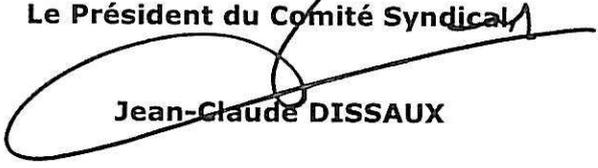
La décision pourrait être prise lors d'une réunion du Bureau, au début du mois d'Octobre.

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- autoriser le recours à l'emprunt afin de financer les travaux de raccordement de la CALL aux installations du SMAEL,
- fixer le montant de cet emprunt à 11.100.000 €,
- décider des caractéristiques suivantes concernant cet emprunt : phase de mobilisation d'un an générant des intérêts selon un taux variable augmenté au maximum d'une marge de 1 %, une phase de consolidation de 30 ans à taux fixe ou à taux variable augmenté d'une marge maximale de 1 %, des frais et commissions n'excédant pas 10.000 €,
- autoriser son président à signer tout acte en application de cette décision

Vu le, 17 SEP. 2009

**Le Président du Comité Syndical**

  
**Jean-Claude DISSAUX**